

"Collectif des familles des victimes du 7 novembre 2003" Les délégué(e)s s'expliquent.

C'est devant une quinzaine de journalistes que les délégués d'un regroupement dénommé " collectif des familles des victimes du 7 novembre 2003 " ont organisé une conférence de presse le jeudi 27 novembre, chez l'homme d'affaire en détention M Haba Ould Mohamed Vall, dans son domicile situé en face de l'Ambassade d'Algérie, pour les informer de la situation que traverse leurs parents depuis leur arrestation. Prenant la première la parole, Marième Mint Haba (notre photo) a d'emblée précisé que les délégués (elle-même, Emannelle Lebatt, épouse de Mohamed Hacen Ould Lebatt, Dede Ould Sneiba, Hamady Ould Breideleil, et Ahmed Ould Amar) sont mandatés par le collectif des familles des victimes pour parler à leurs noms.

Suite en page 2



Suite en page 2

"Collectif des familles des victimes du 7 novembre 2003"

suite de
la page 1

Les délégué(e)s s'expliquent.

Dans un bref rappel, Marième a déploré la descente musclée, d'un convoi de 25 véhicules de police au domicile de son père sans convocation et sans mandat d'arrêt, et le bombardement de ses occupants des minutes durant, trois femmes et des enfants par des grenades. Cette violation de domicile s'est passée au moment même où son père était en campagne à Rosso.

Marième qui a précisé que le combat que mène le collectif est un combat de citoyen mauritanien, a fustigé la violation des lois par le pouvoir qui les a adoptés dans une constitution et signé et ratifié des traités internationaux qui garantissent les droits fondamentaux du citoyen.

Dans un pays démocratique ajoute-t-elle, peut-on imaginer que des personnes puissent être mises en prison du 6 au 24 novembre, avec interdiction de recevoir des avocats, des médecins et jusqu'à leur propre famille?

Dans un communiqué daté du 26 novembre 2003 qui a été distribué à la presse, le collectif des familles des victimes se dit surpris par la visite effectuée le mardi 25 novembre à la prison civile de Baila par le bâtonnier de l'ordre des avocats Maître Melainine Ould Khalifa et Maître Sidi Mohamed Ould Maham afin de rencontrer leurs parents et leurs proposer leurs services. Le communiqué mentionne que la visite est ordonnée par le procureur général, celui-là

même qui les empêche de les rencontrer et qui met toutes les entraves devant l'accès des avocats commis et mandatés pour leur défense.

Le collectif se dit, toujours dans le même communiqué, surpris que le même Melainine Ould Khalifa accompagné de Maître Mohamed Ould Dahane avait déclaré, à Paris le 22 novembre 2003 lors de la dernière réunion des bâtonniers et représentants des barreaux de la francophonie, devant un parterre d'avocats africains, arabes, français, belges, suisses et canadiens que "Haidalla et ses codétenus sont accusés de faits graves, les avocats doivent être legalistes et ne pas vouloir communiquer avec eux et que la loi mauritanienne est ainsi."

La réaction du secrétaire général de la dite conférence ne s'est pas fait attendre, Maître Mario Stasi, ancien bâtonnier du barreau de Paris a dans un ton véhément répondu par: "je ne permets pas que dans une assemblée où je suis, un avocat se permet de dire qu'un détenu n'a pas le droit de rencontrer son avocat quels qu'en soient les motifs."

Toujours dans le même communiqué le collectif se demande "s'il n'est pas surprenant qu'un avocat qui ne s'est pas empêché de justifier, dans une tribune internationale, les mesures privatives de liberté contre des citoyens vienne leur rendre visite en prison pour leur propo-

ser de les défendre? Est-il conforme à l'éthique qu'un avocat non commis d'office vienne proposer ses services à des détenus politiques qu'il déclare publiquement combattre avec acharnement et les accable de tous les attributs? N'est-il pas douteux que l'accusation accorde un traitement de faveur, dans ce dossier, à des avocats non commis par nous et empêche ceux désignés par des actes notariés portés à la connaissance du parquet?"

les familles des détenus récuse "l'offre de service"

En réponse à ce qu'ils qualifient de mépris pour les valeurs morales de notre société et une violation des règles de la profession d'avocat notamment la liberté de choix par les justiciables de leurs avocats et la confiance qu'ils doivent avoir en eux, les familles des détenus agissant en leurs noms dénoncent un tel comportement et récuse formellement par avance "l'offre de service" de Maître Ould Khalifa, son équipe et tout autre avocat suggéré par l'accusation.

Répondant aux questions des journalistes, les délégués ont déclaré que la visite effectuée le jour de la fête, la première depuis leur arrestation, était très courte, 4 minutes, mais que vu l'âge des détenus qui dépasse 60 ans pour beaucoup d'entre eux, même dans des chambres climatisées ils ne sont pas à l'abri

de problèmes de santé à plus forte raison en prison, avant de conclure leur réponse par un père de famille ne montre pas à son épouse et ses filles qu'il souffre, car son devoir c'est de leur relever le moral.

Sur ce que reproche le collectif au procureur et au bâtonnier, Melainine Ould Khalifa, Marième a répondu qu'elle trouve surprenant qu'à trois jours du jugement que les avocats légaux, ceux que les familles des détenus ont mandatés n'aient pas encore accédé aux dossiers de leurs clients, alors que d'autres qui ont foulé au pied la présomption d'innocence qu'accorde la loi à tout détenu soient en possession des dossiers.

Sur ce que compte faire le collectif, Emmanuelle Lebatt a indiqué qu'elles sont en train d'entreprendre des actions de sensibilisation auprès de la presse, des chancelleries et des organisations des droits de l'homme avant de terminer par "chaque fois qu'une personne se présente contre Ould Taya et devient populaire, ce dernier l'envoie en prison. C'est ce qui était arrivé à Ahmed Ould Daddah et Chbih Ould Cheikh Melainine, aujourd'hui c'est le tour de Haidalla."

Notons qu'au cours de cette conférence de presse, les délégués ont affirmé avoir reçu le soutien moral des familles des militaires détenus et la confirmation de l'arrivée d'avocats internationaux malgré l'opposition du procureur général de les recevoir. Toutefois, les délégués ont déclaré que le collectif n'a pour le moment aucun rapport, ni avec un parti politique ni avec une tendance.

OUMAR FALL